



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SÉCURITÉ

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR Nos. 1-15
(226th-240th meetings)
6 January-4 February 1948)

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

TROISIÈME ANNÉE Nos 1-15
(226^e à 240^e séance)
6 janvier-4 février 1948)

TWO HUNDRED AND TWENTY-SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 6 January 1948, at 2.30 p.m.*

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (document S/Agenda 226)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).¹

2. Reports of the Secretary-General concerning the credentials of the representatives of Argentina and Canada on the Security Council (documents S/634, S/635)

The PRESIDENT (*translated from French*): Gentleman, we have before us the Secretary-General's reports on the credentials of the Argentine representative, Ambassador José Arce, and of his alternate, Dr. Rodolfo Muñoz (document S/635), and those of the Canadian representative,

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, pages 139 to 144.

DEUX CENT VINGT-SIXIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 6 janvier 1948, à 14 h. 30.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 226)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, au sujet de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/628 ¹).

2. Rapports du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants de l'Argentine et du Canada auprès du Conseil de Sécurité (documents S/634, S/635)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes saisis des rapports préparés par le Secrétaire général sur les lettres de créance du représentant de l'Argentine, M. l'ambassadeur José Arce et de son suppléant, M. Rodolfo Muñoz (document S/635), et sur les lettres de créance du représen-

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139 à 144.

Mr. L. B. Pearson, Under-Secretary of State for External Affairs (document S/634).

The Government of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has not yet communicated the name of its representative in the Security Council.

I presume that the Security Council has no observations to make on these reports.

3. Welcome to the three new members of the Security Council

The PRESIDENT (*translated from French*): It is my pleasant privilege, as President of the Security Council at the beginning of this year, to welcome, on the Council's behalf, the representatives of the new members elected during the last session of the General Assembly. They come, according to our established rule, to relieve the departing members who bade us farewell at our last meeting.

The three newly-elected countries have already played an important part in the work of the various organs of the United Nations. They will undoubtedly play a no less important part in the work of the Security Council. I therefore welcome Ambassador Arce, representative of Argentina, and Mr. Pearson, Canadian representative and Under-Secretary of State for External Affairs. We welcome their participation in our work.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I wish to thank the President, my distinguished friend Ambassador van Langenhove, for his kind words of welcome, and I should like to assure both him and the future Presidents of the Council of the loyal co-operation of the Argentine Government in making the work of this illustrious body as fruitful as circumstances may permit.

I have been specially instructed by my Government to repeat here what I have said previously: namely, that in signing the San Francisco Charter, our country pledged itself to give the firmest support to the United Nations. It believes that it has fulfilled that pledge so far, and it will continue to make special efforts to do so in the Security Council.

I take this opportunity of reaffirming here that the statement I have just made is completely borne out by the facts.

In its 137 years of independence, our country has never swerved from its pacific course. The principles which have governed our conduct during that period show our determination to respect the freely-expressed will of all peoples, and the solidarity and economic co-operation that are essential if man is to be spared the hardships of want and injustice. We respect the cause of peace and devote all our energies to it.

We desire not only material but spiritual disarmament, and to this end we would emphasize once

tant du Canada, M. L. B. Pearson, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (document S/634).

Le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a pas encore fait connaître le nom de son représentant au Conseil de sécurité.

Je suppose que ces rapports n'appellent aucune observation de la part du Conseil.

3. Souhaits de bienvenue aux trois nouveaux membres du Conseil de Sécurité

Le PRÉSIDENT: L'exercice de la présidence en ce début de l'année me donne l'agréable privilège de souhaiter la bienvenue, au nom du Conseil de sécurité, aux représentants des nouveaux membres qui ont été élus au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. Ils viennent, suivant la règle établie, opérer la relève des membres sortants qui nous ont fait leurs adieux au cours de la dernière séance.

Les trois Etats qui ont été élus ont joué déjà, dans divers organes des Nations Unies, un rôle important. Il n'y a pas de doute que leur rôle au Conseil de sécurité sera non moins important. Je souhaite donc la bienvenue à M. l'Ambassadeur Arce, représentant de l'Argentine, et à M. Pearson, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, représentant du Canada. Nous sommes heureux de les voir participer à nos travaux.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je suis très sensible aux aimables paroles de bienvenue que vient de prononcer le Président, mon excellent ami, l'Ambassadeur van Langenhove. D'avance, je tiens à l'assurer, ainsi que les autres membres qui assumeront tour à tour la présidence du Conseil, de la collaboration sincère du Gouvernement argentin, de manière que les tâches qui incombent à cet éminent collège donnent des résultats aussi féconds que les circonstances le permettront.

Conformément aux instructions spéciales reçues de mon Gouvernement, je tiens à répéter ici ce que j'ai déjà dit antérieurement; en souscrivant à la Charte de San-Francisco, mon pays s'est engagé à donner son appui le plus ferme à l'Organisation des Nations Unies. Il estime avoir tenu cet engagement jusqu'à présent et entend continuer à le tenir avec un intérêt tout particulier, au sein du Conseil de sécurité.

Je profite de la présente occasion pour rappeler devant cette respectable assemblée que les faits sont absolument conformes aux paroles que je viens de mentionner.

La politique pacifiste poursuivie par mon pays au cours des cent trente-sept années de son indépendance ne s'est jamais démentie. Les principes qui ont inspiré nos actes durant cette période nous permettent d'affirmer que nous avons toujours eu à cœur de respecter la volonté des peuples librement exprimée, et de défendre la solidarité et la collaboration économique indispensables pour que, nulle part dans le monde, l'homme ne soit exposé au besoin et à l'injustice. Nous rendons hommage à la cause de la paix et nous mettons toutes nos énergies au service de cette cause.

Nous n'aspirons pas seulement au désarmement matériel de l'humanité, mais aussi à son désarme-

more that man is more important than systems and ideologies ; these were made for man and not man for them. Such are the noble principles upheld by our Government and proclaimed to the world not quite a year ago by President Perón speaking at the historic town of San Miguel de Tucumán, birthplace of the Declaration of Independence of the United Provinces of the South. Such are the principles which will guide the Argentine delegation in the Security Council.

I should be failing to express all my feelings on this occasion if I omitted to say how proud I am to occupy the seat vacated by Brazil on completion of its term of office on the Council. I am happy to have the opportunity of testifying to the eminent qualities of my predecessor, Ambassador Muniz, and of paying tribute on behalf of the Argentine people to their friends, the people of Brazil.

Mr. PEARSON (Canada) : I wish to thank the President for his welcome. It is a great honour for a country to be elected as a member of the Security Council of the United Nations. It is an even greater responsibility. My country, Canada, hopes by its record on the Security Council to deserve the honour and to discharge the responsibility in a way which will commend itself not only to the Members of the United Nations but to our own people.

It is a special source of satisfaction to us, Mr. President, that we take our place at this Council table under your presidency, not only because we have for you personally a great esteem and regard as a wise and experienced statesman, but because you represent a country, Belgium, which has been our tried and true friend over many years of war and peace.

4. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

5. Discussion of the situation in Jammu and Kashmir

The PRESIDENT (translated from French) : The agenda includes the examination of the letter, dated 1 January 1948, on the situation in the State of Jammu and Kashmir, addressed by the Indian representative to the President of the Security Council.

The Security Council was convened following the receipt of the communication referred to in our agenda as document S/628. Since the notices were sent out, the Secretary-General has received a telegram from the Government of Pakistan, dated 3 January, asking for the consideration of this question to be adjourned ; this telegram and also the Secretary-General's reply, referring the

ment spirituel. C'est pourquoi nous répétons, une fois de plus, que l'homme est au-dessus des systèmes et des idéologies ; ce sont eux qui doivent le servir, et ce n'est pas l'homme qui doit être à leur service. Tels sont les nobles principes que défend notre Gouvernement et que le Président Perón a proclamés au monde il y a moins d'un an, à San Miguel de Tucumán, ville historique, berceau de la déclaration d'indépendance des Provinces Unies du sud. Ce sont là les principes qui inspireront les actes de la délégation argentine au Conseil de sécurité.

Je n'exprimerais pas dans leur intégrité les sentiments qui m'animent si je ne disais pas la fierté que j'éprouve d'occuper ici le siège devenu vacant par l'expiration du mandat du représentant du Brésil. Je rends hommage aux brillantes qualités de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Muniz, et j'en profite pour apporter l'hommage du peuple argentin à un peuple ami, le peuple du Brésil.

M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour les paroles de bienvenue que vous avez bien voulu nous adresser. C'est un grand honneur pour mon pays que d'avoir été élu membre du Conseil de sécurité des Nations Unies et c'est là une responsabilité plus grande encore. Mon pays, le Canada, espère, par les services qu'il pourra rendre au Conseil de sécurité, se montrer digne de l'honneur qu'on lui fait et s'acquitter de ses devoirs d'une manière qui recueillera l'approbation non seulement des Membres des Nations Unies mais aussi du peuple canadien.

J'éprouve un contentement tout particulier, Monsieur le Président, à prendre place à la table du Conseil de sécurité sous votre présidence, non seulement à cause de la haute estime en laquelle je vous tiens personnellement, saluant en vous l'homme d'Etat averti et avisé, mais aussi parce que vous représentez la Belgique, dont l'amitié pour mon pays ne s'est pas démentie pendant de longues années, en temps de guerre comme en temps de paix.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

5. Discussion sur la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire

Le PRÉSIDENT : L'ordre du jour appelle l'examen de la lettre en date du 1^{er} janvier 1948, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde, concernant la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire.

Le Conseil de sécurité a été convoqué à la suite de la communication mentionnée à l'ordre du jour, qui porte la cote S/628. Depuis l'envoi de cette convocation, le Secrétaire général a reçu un télégramme du Gouvernement du Pakistan, daté du 3 janvier, demandant un ajournement de l'examen de la question ; ce télégramme et la réponse du Secrétaire général transmettant la demande au

request to the Security Council, are given in document S/629¹.

Before embarking on consideration of these several communications I shall read, for the information of the Security Council, the two telegrams which requested the Secretary-General to send to the Minister of Foreign Affairs of India and to the Minister for Foreign Affairs of Pakistan on my behalf [document S/636]. These telegrams are identically worded; they read as follows:

"The Security Council is on the point of undertaking the examination of the request submitted to it by India, which invokes Article 35 of the Charter of the United Nations. Prior to such examination, and without prejudice to any decision on the part of the Council, I venture, as President of the Security Council, to address an urgent appeal to each of the two States which appear to be most closely concerned in the matter to refrain from any step incompatible with the Charter and liable to result in an aggravation of the situation, thereby rendering more difficult any action by the Security Council.

¹ The text of document S/629 follows:

Karachi, 3 January 1948.

Secretary-General
United Nations Organization
Lake Success, New York

The Pakistan Ambassador to the United States of America has informed us that India's case against Pakistan regarding Kashmir has been fixed for the first hearing on January 6th and you have asked him for cabled credentials of our representatives. We have not yet seen India's reference to the Security Council as it was telegraphed on January 1st in a cypher which we could not decipher and we had to ask for repetition twice. The text has not yet been deciphered and India has promised to send us a copy by air tomorrow afternoon. In the circumstances it is impossible for us to prepare our case and place it before the Security Council by the 6th. We are also proposing to send our Foreign Minister as our chief delegate to present our case before the Security Council. The Foreign Minister has gone to Burma to represent Pakistan in Burma Independence celebrations and returns to Karachi on the 7th of January. We request stay of proceedings to give us reasonable time to prepare our case and to dispatch our delegation. This is clearly necessary for a proper consideration of the case. Meanwhile, we are directing Mr. Hasan Ispahani, our Ambassador in U.S.A., to proceed to New York and to remain in touch with you.

Prime Minister,
Pakistan.

Prime Minister, Pakistan
Karachi

In reply to Your Excellency's cable of 3 January, have the honour to inform you that in accordance with the rules of procedure and a specific request by the Indian Government, the Security Council is meeting on 6 January. Your communication will be put before the Council and your representative, Ambassador Ispahani, may request the necessary delay for preparing your case. Only the Security Council may grant this request.

Trygve LIE,
Secretary-General.

Conseil de sécurité sont reproduits au document S/629¹.

Avant d'aborder l'examen de ces diverses communications, je donnerai lecture, pour l'information du Conseil de sécurité, de deux télégrammes que j'ai prié le Secrétaire général d'envoyer en mon nom au Ministre des affaires étrangères de l'Inde et au Ministre des affaires étrangères du Pakistan [document S/636]. Ces télégrammes sont conçus dans les mêmes termes; en voici le texte:

« Le Conseil de sécurité est sur le point d'aborder l'examen de la demande qui lui a été soumise par l'Inde et qui invoque l'Article 35 de la Charte des Nations Unies. Préalablement à cet examen, et sans préjudice de toute décision du Conseil, je me permets, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, d'adresser à chacun des deux Etats Membres qui paraissent le plus particulièrement affectés par cette situation, un pressant appel afin que l'un et l'autre s'abstiennent de toute mesure, incompatible avec la Charte, qui serait de nature à conduire à une aggravation de la situation et, ainsi, à rendre plus difficile l'action du Conseil de sécurité en l'occurrence.

¹ Le texte du document S/629 est le suivant:

Karachi, le 3 janvier 1948.

M. le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
Lake Success, New-York.

L'Ambassadeur du Pakistan aux Etats-Unis d'Amérique nous a fait savoir que la première audience consacrée à la plainte de l'Inde contre le Pakistan à propos du Cachemire avait été fixée au 6 janvier et que vous lui aviez demandé que les pouvoirs de nos représentants soient envoyés par câblogramme. Nous n'avons pas encore vu le recours de l'Inde au Conseil de sécurité, car il nous a été communiqué le 1^{er} janvier par un télégramme chiffré que nous n'avons pu déchiffrer et nous avons dû demander à deux reprises qu'il nous soit répété. Ce texte n'a pas encore été déchiffré et l'Inde a promis de nous en envoyer copie par la poste aérienne demain après-midi. Dans ces circonstances, il nous est impossible de préparer notre cause et de la soumettre au Conseil de sécurité pour le 6 janvier. Nous nous proposons par ailleurs d'envoyer notre Ministre des affaires étrangères comme chef de notre délégation, avec mission d'exposer notre affaire au Conseil de sécurité. Le Ministre des affaires étrangères s'est rendu en Birmanie afin de représenter le Pakistan aux cérémonies organisées pour célébrer l'indépendance de la Birmanie et il sera de retour à Karachi le 7 janvier. Nous demandons qu'il soit sursis aux délibérations afin que nous puissions disposer d'un délai raisonnable pour la préparation de notre cause et l'envoi de notre délégation. Ceci est manifestement nécessaire pour que l'affaire puisse être examinée comme elle doit l'être. En attendant, nous chargeons M. Hasan Ispahani, notre Ambassadeur aux Etats-Unis, de se rendre à New-York et de demeurer en contact avec vous.

Premier Ministre du Pakistan.

Premier Ministre du Pakistan
Karachi

En réponse au câblogramme de Votre Excellence en date du 3 janvier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément au règlement intérieur et à une demande expresse du Gouvernement de l'Inde, le Conseil de sécurité se réunira le 6 janvier. Il sera saisi de votre communication et votre représentant, M. l'ambassadeur Ispahani, pourra solliciter le délai nécessaire à la préparation de votre cause. Seul le Conseil de sécurité a qualité pour faire droit à cette requête.

Trygve LIE,
Secrétaire général.

"I am addressing the same communication to the Minister of Foreign Affairs of Pakistan [India].

"I have the honour to be, etc."

The two documents (S/628 and S/629) seem to me to require decisions by the Security Council on the following points: (1) Should India and Pakistan be allowed to participate, in accordance with Article 31 of the Charter, in the discussion of the case submitted to the Security Council by the Government of India? (2) Should the Council grant the Pakistan Government's request to stay proceedings to enable it to prepare its case and give its delegation time to arrive?

I propose that the Council take a decision on each of the two points I have mentioned.

In the first place, are there any objections to India and Pakistan being allowed, under Article 31 of the Charter, to take part without voting in the discussion of the question brought before the Council by the Government of India?

If there is no objection I shall assume that the Council agrees to invite these two States to participate in the discussion.

I now come to the second point: should the Council approve the postponement requested by the Pakistan Government?

This raises a preliminary question: does the Council consider it necessary to invite the Indian and Pakistani representatives to participate in the consideration of this request for a postponement?

I think I am justified in saying that the presence of these two representatives would enable us to ask the Pakistan representative to specify the extent of the postponement requested by his Government and would, moreover, give the Indian representative an opportunity to state the views of his Government on this subject.

Are there any objections to the representatives of India and Pakistan being asked to take their places at the Council table at once?

As there is no objection, I assume the Council agrees.

The Secretary-General has prepared a report concerning the credentials of Mr. M. C. Setalvad, representative of the Government of India, and, in event of his being absent, of Mr. P. P. Pillai.

The Secretary-General has also prepared a report on the credentials of Sir Mohammed Zafrullah Khan, the Minister for Foreign Affairs of Pakistan, and, in the event of his being absent, of Mr. M. A. Hasan Ispahani.

These two reports (documents S/631 and S/633) have been circulated. I presume that they evoke no objections.

I shall now ask the representatives of India and Pakistan to take their places at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India, and Mr. Ispahani, representative of Pakistan, took their places at the Council table.

The PRESIDENT (translated from French): The

« J'adresse la même communication à M. le Ministre des affaires étrangères du Pakistan [de l'Inde].

« Je saisis cette occasion pour présenter, etc. »

Les deux documents (S/628 et S/629) me paraissent appeler une décision du Conseil sur les points suivants: 1) Y a-t-il lieu d'admettre l'Inde et le Pakistan à participer, conformément à l'Article 31 de la Charte, à la discussion de l'affaire portée devant le Conseil de sécurité par le Gouvernement de l'Inde? 2) Le Conseil accorde-t-il au Gouvernement du Pakistan le délai qu'il a sollicité pour préparer l'exposé de sa cause et permettre à sa délégation d'arriver?

Je propose que le Conseil se prononce successivement sur les deux points que je viens de mentionner.

En premier lieu, y a-t-il des objections à ce que l'Inde et le Pakistan soient admis à participer, sans droit de vote, conformément à l'Article 31 de la Charte, aux débats sur l'affaire portée devant le Conseil par le Gouvernement de l'Inde?

S'il n'y a pas d'objection, je considère que le Conseil est d'accord pour que ces deux Etats soient invités à prendre part aux débats.

J'en viens au second point: le Conseil estime-t-il qu'il y ait lieu d'accorder le délai sollicité par le Gouvernement du Pakistan?

Une question préalable se pose à cet égard: le Conseil estime-t-il qu'il y a lieu d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer à l'examen de cette demande d'ajournement?

Je crois pouvoir faire remarquer que la participation de ces deux représentants permettrait de demander au représentant du Pakistan de préciser la durée du délai que son Gouvernement sollicite et, d'autre part, donnerait au représentant de l'Inde la faculté d'exprimer l'opinion de son Gouvernement à ce sujet.

Y a-t-il des objections à ce que les représentants de l'Inde et du Pakistan soient invités à prendre place, dès maintenant, à la table du Conseil?

En l'absence d'objection, je considère que le Conseil est d'accord.

Le Secrétaire général a préparé un rapport au sujet des lettres de créances de M. M. C. Setalvad, représentant du Gouvernement de l'Inde, et, en cas d'absence de ce dernier, de M. P. P. Pillai.

Le Secrétaire général a aussi établi un rapport sur les lettres de créances de Sir Mohammed Zafrullah Khan, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, et en cas d'absence de ce dernier, de M. M. A. Hasan Ispahani.

Ces deux rapports (documents S/631 et S/633) ont été distribués. Je suppose qu'ils ne soulèvent pas d'objections.

J'invite maintenant les représentants de l'Inde et du Pakistan à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde, et M. Ispahani, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: La discussion est ouverte sur

debate on the Pakistan representative's request for an adjournment (document S/629) is now open.

Mr. ISPAHANI (Pakistan) : The complaint of the Government of India was made known to me by the Secretariat of the United Nations over the telephone on the afternoon of Friday, 2 January. I received a copy of the complaint a day later. I have since learned from my Government that it was still without knowledge of the case against it, inasmuch as the complaint was telegraphed by the Indian Government to the Government of Pakistan in a cipher which could not be deciphered, and the Government of Pakistan has had to ask twice for the complaint to be sent again. The Government of India has now promised to send a copy to Karachi by air mail.

The Council will realize that it has not yet been possible for my Government to study the case in order to send me the necessary brief even for this initial hearing.

My Government is sending its Foreign Minister, Sir Mohammed Zafrullah Khan, to present its case before the Security Council. At the moment, therefore, I can do little more than to say a few words from which the representatives of the countries here assembled may judge for themselves the background of the complaint of the Government of India.

My Government has repeatedly urged on the Government of India the necessity of peaceful settlement by negotiation of the dispute in Kashmir. I can do no better than to quote from a speech broadcast from Lahore . . .

The PRESIDENT (*translated from French*) : I must remind you that we are discussing only the request for an adjournment. I think it would be better to postpone your statement on the substance of the matter until later.

Mr. ISPAHANI (Pakistan) : I accept the decision of the President.

I submit that this meeting should be adjourned in order to give the Foreign Minister of Pakistan sufficient time to reach New York. He should be here about the 14th or 15th of this month. If the Security Council sees its way to granting an adjournment until that date, I shall be grateful.

I can assure the members of the Council that the Foreign Minister will lose no time in arriving in New York, since he is as anxious as everyone else to have the matter placed before the Security Council as expeditiously as possible.

The PRESIDENT (*translated from French*) : Would anybody like to speak on the adjournment? Are there any objections?

Mr. PILLAI (India) : This is a matter of extreme importance and urgency for India. Just as I was coming to take my place at this table, I was handed a telegram concerning the grave developments which have now taken place, developments which we have tried to convey to the Council in the letter which I submitted to it. This telegram says that on 6 January, 4,000 uniformed

la demande d'ajournement formulée par le représentant du Pakistan (document S/629).

M. ISPAHANI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : J'ai eu connaissance de la plainte émanant du Gouvernement de l'Inde, par une communication téléphonique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies le vendredi 2 janvier dans l'après-midi. Ce n'est que le lendemain que j'ai reçu copie de la plainte. Depuis lors, j'ai appris par le Gouvernement de mon pays qu'il n'avait toujours pas connaissance de la plainte portée contre lui, attendu que la teneur en avait été transmise au Gouvernement du Pakistan par le Gouvernement de l'Inde par télégramme chiffré qu'on ne put traduire en clair, et le Gouvernement du Pakistan a dû demander, à deux reprises, qu'on lui envoie de nouveau le texte de cette plainte. Le Gouvernement de l'Inde vient de promettre qu'il en enverrait copie à Karachi par courrier aérien.

Le Conseil verra ainsi pourquoi mon Gouvernement n'a pas encore pu examiner la plainte en vue de m'adresser les instructions qui étaient déjà nécessaires pour notre réunion préliminaire.

Mon Gouvernement envoie son Ministre des affaires étrangères, M. Mohammed Zafrullah Khan, qui présentera sa thèse au Conseil de sécurité. Pour le moment, je ne peux donc guère qu'exposer certaines données permettant aux représentants des pays réunis à cette table de juger par eux-mêmes des circonstances qui ont donné lieu à la plainte du Gouvernement de l'Inde.

Mon Gouvernement n'a cessé de représenter au Gouvernement de l'Inde la nécessité d'apporter une solution pacifique, par voie de négociations, au différend survenu dans l'Etat du Cachemire. Je ne saurais mieux faire que de citer une allocution radiodiffusée de Lahore...

Le PRÉSIDENT : Je voudrais vous faire remarquer que le débat n'est ouvert que sur la demande d'ajournement qui est formulée. Je crois qu'il serait préférable de remettre à plus tard l'exposé que vous voudriez faire sur le fond.

M. ISPAHANI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : J'accepte la décision du Président.

Je propose qu'on ajourne la présente séance pour laisser au Ministre des affaires étrangères du Pakistan le temps d'arriver à New-York. Il devrait y être vers le 14 ou le 15 de ce mois. Si le Conseil de sécurité voit le moyen de donner satisfaction à cette demande d'ajournement, je lui en serai reconnaissant.

Je puis assurer les membres du Conseil que le Ministre des affaires étrangères ne tardera pas à être à New-York, car il désire autant que quiconque que le Conseil de sécurité soit saisi le plus rapidement possible de cette affaire.

Le PRÉSIDENT : Quelqu'un demande-t-il la parole sur la demande d'ajournement? Y a-t-il des objections?

M. PILLAI (Inde) (*traduit de l'anglais*) : Cette question présente pour l'Inde une extrême importance et une grande urgence. Au moment où je me préparais à prendre ma place à cette table, j'ai reçu un télégramme au sujet de la tournure grave prise par les événements, et j'ai essayé d'en faire part au Conseil dans la lettre que je lui ai adressée. Ce télégramme précise que le 6 janvier,

and steel-helmeted raiders, using all the modern equipment of war, are now, for the first time, making a first major daylight attack on Indian Army positions on Indian soil. This is indicative of the urgency of the situation.

But for all that, my Government realizes that the request for adjournment which has been made by the representative of Pakistan is a request to which it cannot properly object. In all fairness, we feel that we shall have to say yes to what has been asked for. Therefore, I shall say for my Government that it has no objection to granting the adjournment requested by the representative of Pakistan.

The PRESIDENT (translated from French) : Does nobody want to speak? I note that there is no objection to the adjournment.

The Pakistan representative has just informed us that the Minister for Foreign Affairs of Pakistan could be here on 14 or 15 January. That being the case we could hold our next meeting on Thursday, 15 January, at 2.30 p.m.

Mr. PILLAI (India) : Mr. President, I am not quite certain that the adjournment asked for should be as long as you have just now indicated. I thought that perhaps a week's adjournment might be enough. Of course, it is none of my business to interpret the wishes of the representative of Pakistan, but I see in the newspapers that his Foreign Minister was in Rangoon on 3 January and would be reaching Karachi on 5 January. So, sir, if you were to make it a week's adjournment from now, it would be possible for him to be here by at least next Monday?

The PRESIDENT (translated from French) : Does the Pakistan representative think that his Minister of Foreign Affairs could be here by the beginning of next week?

Mr. ISPAHANI (Pakistan) : I do not know where the representative of India has obtained his information. I have not received such information from my Government. I have already submitted to the Security Council that my Government is equally anxious to take up this matter and other matters before the Council. As soon as Sir Zafrullah Khan is able to get away from Karachi, he will do so. If he is able to arrive here earlier than Wednesday, 14 January, I shall, if the Security Council directs me, inform the Secretariat; the Security Council can then, if it desires, change the time of the meeting. I do not wish to suggest a date now, only to find that my Foreign Minister has not been able to arrive here on time. I am keeping a day or two margin in hand, taking into consideration the bad flying conditions in Europe and across the Atlantic. I assure the Council that I desire to be as helpful as I can.

The PRESIDENT (translated from French) : I suggest that the Council decide to meet again at the beginning of next week and not later than

4.000 soldats en uniforme et casqués d'acier, munis de tout le matériel de guerre moderne, ont fait, pour la première fois, une première attaque importante, de jour, contre l'armée indienne en territoire indien. Ce fait prouve l'urgence de la situation.

Malgré cela, mon Gouvernement se rend compte que la demande d'ajournement présentée par le représentant du Pakistan n'est pas de celles auxquelles il peut, à juste titre, faire opposition. Nous estimons, en toute justice, devoir donner une réponse affirmative à cette demande. Au nom de mon Gouvernement, je déclare donc que nous n'avons pas d'objection à ce que soit accordé l'ajournement demandé par le représentant du Pakistan.

Le PRÉSIDENT : Personne ne demande la parole? Je constate que la demande d'ajournement ne soulève aucune objection.

Monsieur le représentant du Pakistan nous a dit tout à l'heure que M. le Ministre des affaires étrangères du Pakistan pourrait être ici le 14 ou le 15 janvier. Dans ces conditions, nous pourrions fixer notre prochaine séance au jeudi 15 janvier, à 14 h. 30.

M. PILLAI (Inde) (traduit de l'anglais) : M. le Président, je ne suis pas entièrement sûr que l'ajournement demandé doive comporter un délai aussi long que celui que vous venez de mentionner. Un ajournement d'une semaine me semblait pouvoir être suffisant. Naturellement, ce n'est pas à moi d'interpréter le désir du représentant du Pakistan, mais j'ai appris par les journaux que le Ministre des affaires étrangères du Pakistan se trouvait à Rangoon le 3 janvier et devait arriver à Karachi le 5 janvier. C'est pourquoi, Monsieur le Président, si vous prévoyiez un ajournement d'une semaine à partir d'aujourd'hui, il serait possible au Ministre d'être ici dès lundi prochain.

Le PRÉSIDENT : Le représentant du Pakistan pense-t-il que le Ministre des affaires étrangères de son pays pourrait être ici au début de la semaine prochaine?

M. ISPAHANI (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je ne sais où le représentant de l'Inde a puisé ses renseignements. Je n'ai reçu aucune information de cette nature de mon Gouvernement. J'ai déjà déclaré au Conseil de sécurité que mon Gouvernement désire que le Conseil soit saisi de cette question ainsi que d'autres questions. Dès que Sir Zafrullah Khan pourra quitter Karachi, il le fera. S'il lui est possible d'arriver ici avant mercredi 14 janvier, je le ferai savoir au Secrétariat, si le Conseil de sécurité me le demande; le Conseil de sécurité pourra alors changer l'heure de la séance s'il le désire. Je ne veux pas suggérer une date maintenant et constater ensuite que le Ministre des affaires étrangères n'a pas eu la possibilité d'arriver ici à temps. Je prévois un retard d'un ou deux jours en raison des mauvaises conditions atmosphériques éventuelles en Europe et sur l'Atlantique. J'assure cependant le Conseil de sécurité que mon désir est de l'aider le plus possible.

Le PRÉSIDENT : Je propose au Conseil de décider que notre prochaine séance aura lieu au début de la semaine prochaine, pas plus tard que le 15.

the 15th. Should the Minister for Foreign Affairs of Pakistan arrive at the beginning of the week, as expected, we will hold our meeting on either Monday or Tuesday, but it is understood that it will not be later than the 15th.

Is there any objection? It is so agreed.

The meeting rose at 3.40 p.m.

TWO HUNDRED AND TWENTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 15 January 1948, at 10.30 a.m.*

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

6. Provisional agenda (document S/Agenda 227)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 January 1948 from the representative of India addressed to the President of the Security Council concerning the situation in Jammu and Kashmir (document S/628).¹

7. Reports of the Secretary-General concerning the credentials of the representatives of Canada, the United Kingdom and the Ukrainian Soviet Socialist Republic (documents S/643, S/637, S/638)

The PRESIDENT (*translated from French*): Members of the Council have before them reports by the Secretary-General on the credentials which have been presented by the Governments of Canada (document S/643), of the United Kingdom (document S/637), and of the Ukrainian Soviet Socialist Republic (document S/638), accrediting General A. G. L. McNaughton for Canada, Mr. P. J. Noël Baker for the United Kingdom in connexion with the debate on Kashmir; Mr. Dmitri Z. Manuisky, Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs, as representative of the Ukrainian SSR, and Mr. Vasili Tarasenko as his alternate.

These reports call for no comments by the Council.

Before dealing with the agenda, I should like briefly to welcome General McNaughton, who is to represent Canada on the Council for the first time. The members of the Council who have taken part in the work of the Atomic Energy Commission have been able to appreciate General

¹ See *Official Records of the Security Council*, Third Year, Supplement for November 1948, pages 139-144.

Si le Ministre des affaires étrangères du Pakistan arrive, comme nous l'espérons, au début de la semaine, nous tiendrons notre séance soit lundi, soit mardi, mais il serait entendu que la séance n'aurait pas lieu plus tard que le jeudi 15.

Il n'y a pas d'objection? Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h. 40.

DEUX CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 15 janvier 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

6. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 227)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre en date du 1^{er} janvier 1948 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Inde, au sujet de la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire (document S/628).¹

7. Rapports du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants du Canada, du Royaume-Uni et de la République socialiste soviétique d'Ukraine (documents S/643, S/637, S/638)

Le PRÉSIDENT: Les membres du Conseil ont devant eux les rapports du Secrétaire général relatifs aux pouvoirs qui ont été produits par les Gouvernements du Canada (document S/643), du Royaume-Uni (document S/637) et de la République socialiste soviétique d'Ukraine (document S/638) et accordant le général A. G. L. McNaughton pour le Canada, M. P. J. Noël Baker pour le Royaume-Uni, en ce qui concerne le débat sur le Cachemire, et M. Dmitri K. Manuisky, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, comme représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, et M. Vassili Tarasenko, son suppléant.

Ces rapports n'appellent pas d'observations de la part du Conseil.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais brièvement souhaiter la bienvenue au général McNaughton qui va, pour la première fois, siéger au Conseil en qualité de représentant du Canada. Les membres du Conseil qui ont participé aux travaux de la Commission de l'énergie atomique

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, troisième année, supplément de novembre 1948, pages 139 à 144.